

10 000 APPRENTIS SACRIFIÉS : LES CCI DÉNONCENT LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

Publiée le lundi 25 Novembre 2013 - Apprentissage

Avec cette réforme, **ce sont près de 400 millions d'euros que les entreprises ne pourront plus flécher vers les formations de leurs choix et qui répondent à leurs besoins d'une main d'oeuvre qualifiée et immédiatement employable.** Le Gouvernement a décidé de verser la plus grande partie de la taxe d'apprentissage, sous la forme d'un impôt acquitté par les entreprises, aux conseils régionaux.

Avec cette réforme, **les CCI** qui gèrent une grande partie de ces formations, **devront fermer 10% des 5 000 classes que comptent leurs écoles et leurs CFA.** Ce sont **10 000 apprentis qui seront sacrifiés** au nom d'un dogmatisme qui conteste la pertinence des choix des chefs d'entreprise.

Avec cette réforme, le gouvernement renonce aussi à son objectif de porter à 500 000 le nombre d'apprentis en 2017. Il renonce à se donner tous les moyens dans la lutte contre le chômage des jeunes alors que 750 000 emplois demeurent non pourvus.

Les CCI de France en appellent à l'esprit de responsabilité des parlementaires pour infléchir ces mesures et sauver **l'apprentissage, voie d'excellence en termes d'ascension sociale et d'insertion durable sur le marché du travail.**

Contact Presse

Gaël Martineau

T. 04 66 879 925

@. gael-martineau@nimes.cci.fr